

Concours de danse Petit Pas Normandie

5^{ème} édition – 17 et 18 Février 2024

Article 1

Le concours de danse Petit Pas a pour but la promotion de la danse en respectant les fondamentaux des différentes disciplines. Il est ouvert aux élèves filles et garçons de toutes nationalités de 8 à 25 ans n'ayant pas atteint 26 ans le jour du concours pour toutes les catégories hors professionnelle.

Article 2 - Catégories

Solistes



Un candidat faisant 3h et plus par semaine dans la même discipline doit se présenter en **catégorie Prime.**

Classique

- ✓ Préparatoire : 8 – 9 ans n'ayant pas atteint 10 ans le jour du concours:
- ✓ Élémentaire : 10-11 ans n'ayant pas atteint 12 ans le jour du concours
- ✓ Études Demi-pointes: 12-13 ans n'ayant pas atteint 14 ans le jour du concours
- ✓ Études Pointes : 12-13 ans n'ayant pas atteint 14 ans le jour du concours
- ✓ Espoir Demi-Pointes : 14-15 ans n'ayant pas atteint 16 ans le jour du concours
- ✓ Espoir Pointes : 14-15 ans n'ayant pas atteint 16 ans le jour du concours -
Variation sur pointes obligatoire pour la catégorie Prime
- ✓ Supérieur : 16-17 ans n'ayant pas atteint 18 ans le jour du concours –
Variation sur pointes obligatoire pour amateur et prime, possibilité variation du répertoire
- ✓ Pré-pro : 18-25 ans n'ayant pas atteint 26 ans le jour du concours –
Variation sur pointes obligatoire, possibilité variation du répertoire
- ✓ Professionnel

**Nota solistes classique prime : Variation sur pointe obligatoire à partir de la catégorie
Espoir Prime**

Jazz – Contemporain – Claquettes

- ✓ Préparatoire : 8 – 9 ans n'ayant pas atteint 10 ans le jour du concours.
- ✓ Élémentaire : 10-11 ans n'ayant pas atteint 12 ans le jour du concours
- ✓ Études : 12-13 ans n'ayant pas atteint 14 ans le jour du concours
- ✓ Espoir : 14-15 ans n'ayant pas atteint 16 ans le jour du concours
- ✓ Supérieur : 16-17 ans n'ayant pas atteint 18 ans le jour du concours
- ✓ Pré-pro : 18-25 ans n'ayant pas atteint 26 ans le jour du concours
- ✓ Professionnel

Duo, Trio et groupes (minimum 4 personnes)

- ✓ Enfants : 8-11 ans n'ayant pas atteint 12 ans le jour du concours
- ✓ Ados : 12-16 ans n'ayant pas atteint 17 ans le jour du concours
- ✓ Adultes : 17-26 ans n'ayant pas atteint 26 ans le jour du concours
- ✓ Professionnel

Article 3 – Tenues

Les costumes sont autorisés.

Article 4 – Déroulement du concours

Catégorie	Libre	Durée
Préparatoire	X	Max 2 minutes
Élémentaire Jazz	X	Max 2 minutes
Élémentaire Classique	X	Max 2 minutes
Études	X	Max 2 minutes
Espoir	X	Max 2 minutes
Supérieur	X	Max 2 minutes
Pré-pro	X	Max 2 minutes
Professionnel	X	Max 5 minutes
Duo	X	Max 4 minutes
Trio	X	Max 4 minutes
Groupe	X	Max 5 minutes

Chaque chorégraphie sur scène sera chronométrée et tout dépassement disqualifiera le candidat.

Article 5 – Attente du Jury

Catégorie Jazz :

- Respect des fondamentaux de la technique
- Être plus pointu, plus de recherche dans le choix musical et le montage
- Recherche de « l'écriture du mouvement et du phrasé »

Catégorie Contemporain :

- Respect des fondamentaux de la technique
- La relation à l'espace si c'est en solo ou la relation à l'autre dans une chorégraphie de groupe ou d'un duo
- Une colonne vertébrale mobile, traversant diverses tonicités
- Une relation au poids du corps
- Le déséquilibre

Article 6 – Musique

Les candidats sont tenus de fournir impérativement pour le 31 Janvier 2023 au plus tard, la musique de sa chorégraphie par mail ou wetransfer à l'adresse mail suivante :

concoursdedansepetitpas@gmail.com.

Attention les fichiers musique (**en .MP3**) doivent être obligatoirement nommés avant d'être téléchargés sur le site : Style Catégorie, Nom, Prénom de l'élève ou nom du groupe ou nom du duo.

Ex : Classique Préparatoire Nom Prénom ou Jazz Groupe Ados Nom du Groupe

Sa qualité doit être soigneusement contrôlée. L'organisation ne portera pas la responsabilité d'une qualité déficiente.



Les fichiers non nommés comme indiqué ou dans un mauvais format audio ne seront pas pris en compte

Article 7 – Décors et accessoires

Les décors doivent être ignifugés et sont autorisés dans la mesure où il ne demande pas d'installation particulière et où ils ne posent pas de problème de sécurité et de nettoyage sur le plateau (objet en verre interdit).

Le temps d'installation est décompté du temps de passage.

Article 8 – Lumière

Les chorégraphies seront présentées pleins feux. Il n'est pas prévu de répétitions sur scène.

Article 9– Résultats

Il ne sera pas attribué de prix en numéraire.

Autres prix : médailles, stages, trophées concours de danse Petit Pas...

Article 10 – Décisions du jury

Les décisions du jury dans l'attribution des prix sont sans appel.

En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus responsables de leurs décisions.

Article 11 - Assurances

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel, causé ou subi par les chorégraphes ou les danseurs, tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés par le concours. Les participant et professeurs/chorégraphes, qui ne sont pas déjà adhérents à la Fédération Française Danse devront souscrire à leur profit une assurance couvrant les risques de responsabilité civile ainsi que leur propre dommage corporel.

L'organisation dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet appartenant aux danseurs, danseuses ou à leurs accompagnateurs.

Article 12 – Photographies, Prises De Vue, Enregistrements Visuels Ou Audiovisuels Et Leurs Diffusions

Aucunes prises de vue et aucunes vidéos des passages des candidats ne peut être effectué. Un photographe professionnel ainsi qu'un vidéaste seront présents.

Toutes les photographies, prises de vue, enregistrements visuels ou audiovisuels de l'exécution par les candidats des variations ainsi que de l'ensemble des prestations des candidats, quel que soit le moyen ou le support utilisé pour effectuer ces enregistrements, sont la propriété exclusive du Concours.

Les candidats et parents cèdent les droits décrits dans le présent article au Concours de manière définitive et irrévocable, sans aucune limite de temps et de lieu, et renoncent à toute prétention, paiement, rétribution, remboursement de frais ou autre compensation de quelque nature que ce soit à l'égard du Concours de danse Petit Pas ou de tiers utilisateurs des dits enregistrements, relativement aux droits ainsi cédés au Concours.

En s'inscrivant, les parents et les candidats donnent leurs autorisations express d'utiliser ces photos et vidéos à des fins promotionnelles du Concours (reproduction, diffusion, distribution, retransmission, vidéos, médias sociaux, affiches, site en ligne).

Le Concours de danse Petit Pas se réserve le droit d'effectuer des enregistrements photos et vidéos pendant toute la durée du concours.

Article 13 – Droit d'engagements

Les inscriptions devront être accompagnées des droits d'engagements :

- ✓ Solistes : 35€ par passage
- ✓ Duo : 15€/participant
- ✓ Trio : 15€/participant
- ✓ Groupe : 12€/participants

Article 14 – Remboursement

Aucun remboursement de l'engagement des participants ne sera fait sauf cas exceptionnel sur présentation d'un certificat médical.

DATES A RETENIR

Concours le 17 et 18 Février 2024

Documents A RETOURNER impérativement avant le :

31 Décembre 2023:

- ✓ Fiche d'inscription (1 fiche par chorégraphie)
- ✓ Droit d'engagement par chèque libellé à l'ordre de Concours de Danse Petit Pas

16 Janvier 2024

- ✓ Fiche de réservation des places complétée envoyée avec la confirmation d'inscription
- ✓ Règlement par chèque à l'ordre de Concours de Danse Petit Pas

31 Janvier 2024

La ou les musiques des chorégraphies (format MP3) en indiquant la Catégorie, Nom, Prénom ou nom du groupe ou nom du duo via wetransfer ou mail.

Contact :

Concours de danse Petit Pas

3 Place de la Janière

50 470 LA GLACERIE

Téléphone : 06 02 06 03 10

Mail : concoursdedansepetitpas@gmail.com

Retrouvez nous sur notre page Facebook : concours de danse petit pas

Site internet <https://www.concours-international-de-danse-petitpas-normandie.com>

Lieu du concours : Théâtre à l'italienne de Cherbourg en Cotentin.

TARIFS INSCRIPTIONS

- ✓ Solistes : 35€ par passage
- ✓ Duo : 15€/participant
- ✓ Trio : 15€/participant
- ✓ Groupe : 12€/participant